

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Le 12 septembre 2012

Chères collègues,
Chers collègues,

Je vous offre mes meilleurs vœux de réussite en ce début de nouvelle année scolaire. J'espère que vous vous mettez au rythme de la deuxième semaine d'école après un été agréable. Je vous écris aujourd'hui pour parler des prochaines étapes en matière de relations de travail, maintenant que l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*. Cette loi vise à assurer la stabilité dans les salles de classe tout au long de l'année scolaire et à garder les fonds destinés à l'éducation dans les salles de classe.

Comme vous le savez, la rémunération et les avantages sociaux représentent 85 % des dépenses en éducation. Nous avons le choix entre continuer à augmenter les salaires et les avantages sociaux du personnel enseignant et dépenser l'argent pour d'autres investissements importants, investissements dont dépendent les familles et les élèves, comme la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, des classes plus petites et du personnel enseignant dans les salles de classe.

Nous avons choisi de donner la priorité à nos élèves et à notre système d'éducation.

La *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves* prévoit que les conseils scolaires, le personnel enseignant et le personnel de soutien auront jusqu'au 31 décembre 2012 pour s'engager dans des négociations collectives locales. Ainsi, nos partenaires en éducation pourront arriver à des ententes qui respectent les conditions locales tout en atteignant les buts stratégiques et financiers établis dans la *Loi*.

Si une convention ne respecte pas les buts énoncés dans la *Loi*, en tant que ministre de l'Éducation, je demanderai aux parties de continuer à travailler localement et, au besoin, je leur imposerai une convention. Il est néanmoins encore temps de conclure des conventions locales et j'encourage tous les conseils à continuer le travail qu'ils ont entrepris pour avoir des conventions le plus tôt possible.

Le secteur de l'éducation a connu des périodes difficiles, et je sais que nous demandons beaucoup à nos partenaires en éducation. Cependant, notre demande est juste et raisonnable et constitue une approche équilibrée qui nous permettra de continuer à investir dans notre système d'éducation, un des meilleurs du monde.

Maintenant que ce texte de loi important a été adopté, nous devons nous pencher sur la façon de continuer à réaliser des progrès dans nos écoles. La *Loi donnant la priorité aux élèves* assure une année de paix et de stabilité pour nos élèves et notre personnel. Elle laisse aussi l'argent dans la salle de classe, là où il devrait être, afin que nous puissions continuer à faire les bons investissements.

Ces choix nous permettront de nous concentrer sur ce qui importe le plus : monter la barre du rendement des élèves, éliminer les écarts de rendement et maintenir la confiance du public dans notre excellent système d'éducation financé par les fonds publics.

La semaine dernière, l'OQRE a publié les résultats provinciaux qui montrent que nos élèves réussissent mieux que jamais. Aujourd'hui, 70 % des élèves de l'Ontario atteignent ou dépassent la norme provinciale, soit une hausse de 16 points de pourcentage depuis notre élection en 2003.

Nous sommes fiers de la réussite de nos élèves, qui est le fruit de l'engagement du personnel enseignant, des parents, des conseils, du personnel et des élèves eux-mêmes.

Mais nous ne sommes pas satisfaits et je sais que vous ne l'êtes pas non plus. Nous avons encore du travail à faire. Nous voulons que 75 % de nos élèves atteignent la norme provinciale car la maîtrise des compétences en littératie et en numératie les aidera à réaliser leur plein potentiel.

Voici un autre exemple. Le taux d'obtention de diplôme continue d'augmenter; il a grimpé de 14 points de pourcentage depuis 2003. Cela signifie qu'environ 93 000 élèves de plus que lors de notre élection ont obtenu leur diplôme. C'est un progrès incroyable. Mais il faut faire mieux. Nous voulons appuyer encore plus d'élèves afin d'atteindre notre taux cible de 85 %.

Un des exploits que nous avons réalisés ensemble est la progression vers la mise en œuvre complète de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein dans les écoles de la province d'ici 2014. Nous avançons encore dans cette voie, avec à l'heure actuelle quelque 120 000 enfants de 4 et 5 ans qui suivent ce programme dans environ 1 700 écoles.

Nous avons pu réaliser tout cela dans nos écoles depuis 2003 grâce à notre partenariat avec le personnel enseignant, le personnel de soutien, les conseillères et conseillers scolaires, les conseils scolaires, les parents et les élèves. Pour parvenir à notre but, pour continuer à progresser, nous devons continuer à travailler ensemble.

Aujourd'hui et au cours de la semaine qui vient, les conseils recevront d'autres renseignements sur la mise en œuvre de la *Loi*, y compris sur le règlement touchant l'embauche équitable et transparente que j'ai annoncé en août. Ce règlement établira un processus cohérent, standard et ouvert que les conseils devront respecter pour embaucher du personnel enseignant suppléant à long terme et permanent.

De plus, le Ministère lancera bientôt le processus de consultation pour la rédaction d'une note Politique/Programmes sur l'utilisation efficace des évaluations diagnostiques.

Les conseils scolaires de langue française recevront également des informations clarifiant les exigences relatives à l'accueil et à la supervision dans les prochains jours.

Enfin, outre les lettres envoyées aujourd'hui pour présenter ces nouvelles étapes, les conseils scolaires recevront dans la semaine une note de service B fournissant des renseignements sur les rajustements de financement qui seront faits pour tenir compte de la *Loi donnant la priorité aux élèves*.

Je vous remercie de votre engagement envers les élèves de l'Ontario et je me réjouis de travailler avec vous pour protéger les progrès que nous avons réalisés en éducation et pour continuer à aller de l'avant.

Veillez agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Laurel Broten